Monsieur CHRISTOL Daniel

39 rue de Turin

75008 Paris

Marseille, le 2 février 2024

Objet : Documents administratifs relatifs aux hospitalisations

**Un test PCR doit être effectué dans les 72 heures avant l’intervention**

Monsieur,

Veuillez noter que vous devez impérativement apporter les documents administratifs et médicaux suivants lors de votre rendez-vous :

* Photocopie d'un justificatif d'identité
* Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale
* Photocopie de la mutuelle
* Fiche d'admission
* Justificatif de l'aide médicale d'État
* Attestation de complémentaire santé
* Copie de l'engagement à payer (pour les mineurs)
* Pour la psychiatrie : les certificats médicaux à l'origine des placements d'office et des placements à la demande d'un tiers

Le personnel du bureau des admissions est à la disposition des patients pour toute aide, démarche ou information utile durant leur séjour.

Les horaires d'ouverture du bureau des admissions sont :

- Du lundi au vendredi de 8h à 18h

- Le samedi de 8h à 16h

Sauf en cas d'urgence, les admissions se font habituellement de 15h à 17h.

Si les patients n'ont pas de dossier à l'hôpital, ils doivent apporter les informations suivantes

* Carnet de santé
* Ordonnances, résultats d'analyses, et radiographies

Veuillez agréer Monsieur, l’expression de nos sentiments les meilleurs

Madame BERNARD Michelle

342 Les 3 Fonts

34000 Montpellier

Marseille, le 2 février 2024

Objet : Documents administratifs relatifs aux hospitalisations

**Un test PCR doit être effectué dans les 72 heures avant l’intervention**

Madame,

Veuillez noter que vous devez impérativement apporter les documents administratifs et médicaux suivants lors de votre rendez-vous :

* Photocopie d'un justificatif d'identité
* Photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale
* Photocopie de la mutuelle
* Fiche d'admission
* Justificatif de l'aide médicale d'État
* Attestation de complémentaire santé
* Copie de l'engagement à payer (pour les mineurs)
* Pour la psychiatrie : les certificats médicaux à l'origine des placements d'office et des placements à la demande d'un tiers

Le personnel du bureau des admissions est à la disposition des patients pour toute aide, démarche ou information utile durant leur séjour.

Les horaires d'ouverture du bureau des admissions sont :

- Du lundi au vendredi de 8h à 18h

- Le samedi de 8h à 16h

Sauf en cas d'urgence, les admissions se font habituellement de 15h à 17h.

Si les patients n'ont pas de dossier à l'hôpital, ils doivent apporter les informations suivantes

* Carnet de santé
* Ordonnances, résultats d'analyses, et radiographies

Veuillez agréer Madame, l’expression de nos sentiments les meilleurs